

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

82/060 du 19/01/1982
DECRET N° /MTPS DGTFP/DFP/20
Portant intégration et nomination de
Monsieur BONGO-MAVOUNGOU dans les
de la catégorie A, Hiérarchie I des
Services Techniques (Mines)

=====oOo=====

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

V I S A S :

D.B.

D.C.F.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi N° 15/62 du 3.2.1962 portant statut
général des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°
15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/198 du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
Vu le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages proba-
toires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notam-
ment en ses articles 7 et 8 ;
Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 règle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des
actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations
reconstitutions de carrière et reclassements ;
Vu le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomi-
nation du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26/1/1981 au dé-
cret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;
Vu la lettre n° 4280/MEN-DGEOC-DOB du 19/9/81
Directeur de l'Orientat ion et des Bourses transmettant le
dossier constitué par l'intéressé ;
Vu le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre
la République Populaire du Congo et l'URSS ;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 2 : En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970, susvisés Monsieur BONGO-MAVOUNGOU, né le 8 Juillet 1957 à Tchilounga, titulaire du Diplôme d'Ingénieur de Bâtiment Spécialité : "Adduction d'Eaux et Canalisations" obtenu à l'Ecole Supérieure du Bâtiment et des Travaux Publics de KHARKOV (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 19/01/
1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines
et de l'Energie,

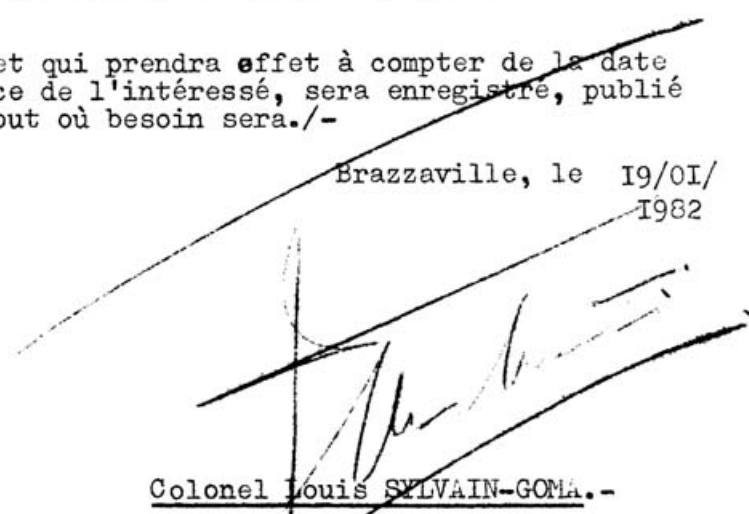

Rodolphe ADADA.-

Le Ministre du Travail
et de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGTFP/DFP.....3
D.B.....3
D.C.F.....1
M.M.E.....1
DOSSIER.....3
INTERESSE.....1
SGCM/BC.....2


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-